

Petites nouvelles pour savourer l'été

La Presse n'a donné aucun écho à quelques faits pourtant très intéressants des deux dernières séances du Conseil Général, la session plénière du 26 juin et la commission permanente du 29 juin.

Pour la session plénière, certes nous étions en toute fin d'après-midi et de nombreux héros fatigués s'étaient déjà retirés, de même que la totalité des journalistes. La séance ronronnait quelque peu et les rapports défilaient sans grand souci. Dans une unanimité de bon aloi. Jusqu'à celui concernant la Délégation de Service Public pour le Château de LAAS. A juste titre, le Groupe de Gauche s'est alors inquiété des vannes ouvertes sur les finances départementales pour le futur délégataire. Des garanties sont demandées. Elles ne figurent pas au rapport. Plusieurs intervenants s'émeuvent mais toujours pas de propositions amélioratrices de la part du Président. Il faut bien trancher ! Celui-ci pense alors qu'un vote de l'assemblée peut intervenir et songe déjà à user de sa voix prépondérante en cas d'égalité de voix pour faire adopter son rapport. Chaque conseiller général (de droite ou de gauche) prend la précaution de donner un Pouvoir avant de s'éclipser. La droite espère bien ses 26 voix. Cependant le règlement est formel. Un conseiller ne peut pas détenir plus d'un Pouvoir. On a beau compter, il n'en reste que 10 à Droite en séance, soit 20 voix au maximum. La Gauche exulte : 15 conseillers sont présents. Elle, dispose bien de 26 voix. Le résultat est sans bavure. Le rapport concernant la DSP du Château de Laas est rejeté. Et Jacques PEDEHONTAA quitte la séance en furie.

Dans la foulée, une motion en faveur des producteurs de lait est adoptée à l'unanimité.

Il reste alors la motion déposée par Jean LASSALLE demandant solennellement au Conseil Régional d'adhérer au Syndicat Mixte de la liaison PAU-OLORON. Georges LABAZEE a bien expliqué, le matin, que le Conseil Régional qui se réjouit de la réactivité des collectivités locales, n'adhérera pas au Syndicat Mixte mais participera au financement des études par le biais d'une convention. Le Conseil Général soutient-il la démarche de Jean LASSALLE ? Il faut bien trancher ! Le Président CASTAINGS fait voter et reçoit le même vote que pour le Château de Laas : 26 à 20 pour la Gauche. Ainsi, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques ne demandera pas à la Région d'adhérer au Syndicat Mixte de la Pau-Oloron ! Exit la manœuvre politicienne de Jean Lassalle qui avait quitté la séance bien avant midi.

Comme quoi, la situation à 26-26 peut réserver quelques surprises en cas de faiblesse d'endurance.

Lors de la Commission Permanente du 29 juin, un rapport serait passé quasiment inaperçu sans une intervention sibylline pour le faire remarquer. La Transnavarraise, c'est définitivement TERMINE. La convention entre le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le Gouvernement de Navarre pour réaliser une route à grand gabarit à travers la Basse-Navarre est résiliée (voir rapport). On y apprend tout de même que l'étude qui a soulevé tant de controverses et suscité tant de manifestations aura coûté **1 942 181,84** euros. Toute histoire a un début et une fin. Celle-ci a trouvé son épilogue. A n'en pas douter, celui-ci sera savouré durant tout l'été.

La maison des blocs à Ciboure. Deux projets. L'un a la préférence du Président du Conseil Général, l'autre, un projet associatif, celle du conseiller général du canton, Kotte ECENARO. La Gauche fait (presque) bloc avec son collègue hendayais. Vote. Rectification de vote. Le président avait spontanément compté celui du conseiller de Saint Pierre d'Irube dans son camp alors que celui-ci venait d'en changer. Le projet associatif a (presque) la voie ouverte.

François MAITIA

15 juillet 2009